

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 2 décembre 2024 à 20h00,

Sont présents les conseillères et conseillers : Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Réal Daigle poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5 et Jennifer Levie au poste no.6. Tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

2024-12-187 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 2 DÉCEMBRE 2024

1. Ordre du jour au 2 décembre 2024
2. Procès-verbal du 4 novembre 2024
3. Comptes à payer
4. Règlements :
 - a) Adoption du règlement no.339, règlement de régie interne concernant le fonctionnement de la procédure aux séances régulières, extraordinaire et consultations publiques ;
 - b) Adoption du règlement no.320-3 pour modifier règlement no.320 de gestion contractuelle
 - c) Avis de motion du règlement no.330-2, modification du règlement no.330 déterminant les taux et les paiements par versement des taxes municipales du tarif des compensations de matières résiduelles pour les services municipaux pour l'année 2025
5. Dépôt de la programmation des travaux pour la TECQ 2024-2028
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
7. Vente du lot 6 626 041 au Parc industriel Hemmingford
8. Embauche : directrice générale greffière- trésorière
9. Calendrier des séances régulières municipales 2025
10. Transfert du fonds réservé voirie travaux chemins Quest -Heeney
11. Transfert du fonds réservé élections pour élection partielle 2024
12. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration
 - b) Voirie
 - c) Service des incendies :
 1. Inspection annuelle pince de désincarcération
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Accès gratuit Parc régional Saint-Bernard
 2. Fonds d'urgence paniers de Noël 2024
 3. Repas festif de Noël Service Action bénévole "au cœur du jardins"
13. Rapports mensuels
14. Sujets divers : facturation aux municipalités desservies par les services de la sureté du Québec
15. Correspondance
16. Période des questions
- 17 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 14, "Sujets divers", ouvert.

2024-12-188 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
4 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 septembre 2024 tel que déposé.

2024-12-189 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2024, ou par une appropriation de surplus ;

202400460	2024-10-09	Desjardins - Assurances	2 848,97 \$
202400461	2024-11-06	Hemmingford Elementary School	1 000,00 \$
202400462	2024-11-06	Lucy Savage	500,00 \$
202400463		Annuler	
202400464	2024-11-06	Excavation Erwin Inc.	36 395,34 \$
202400465	2024-11-06	L'équipe Marcil Inc.	8 057,10 \$
202400466	2024-11-06	La Re-Source	250,00 \$
202400467	2024-11-07	Hydro-Québec	1 322,51 \$
202400468	2024-11-07	CIBC Visa	1 881,26 \$
202400469	2024-11-07	Cogeco Connexion Inc.	325,85 \$
202400470	2024-11-07	D.R. Ness	2 986,48 \$
202400471	2024-11-08	WILLIAMS RECOGNITION	1 164,65 \$
202400472	2024-11-12	Ministère du revenu du Québec	10 929,18 \$
202400473	2024-11-12	Receveur Général du Canada	5 192,41 \$
202400474		Annuler	
202400475	2024-11-21	Bell Mobilité	95,40 \$
202400476	2024-11-21	Hydro-Québec	139,51 \$
202400477	2024-11-21	WEX Canada Ltd. (esso)	971,90 \$
202400478	2024-11-21	Petite caisse - bureau	309,10 \$
202400479	2024-11-27	The Gerry McAdam Firefighter Training Center	10 000,00 \$
202400480	2024-11-28	Desjardins - Assurances	2 848,97 \$
202400481	2024-11-29	SOS Bornes Sèches inc.	2 653,73 \$
202400482	2024-12-02	MRC des Jardins-de-Napierville	2 037,30 \$
202400483	2024-12-02	Pierre Martin	960,00 \$
202400484	2024-12-02	Somac Diesel performance Inc.	1 050,89 \$
202400485	2024-12-02	Garage Stephen Hebert	95,34 \$
202400486	2024-12-02	EFT - Hemmingford Fire services - Admin. & dépl.	3 125,00 \$
202400487	2024-12-02	Les Ventes Universelles C.B. Enr.	298,90 \$
202400488	2024-12-02	EFT - Hemmingford Fire services - 40%	5 306,00 \$
202400489	2024-12-02	Perron et fils Inc.	678,84 \$
202400490	2024-12-02	BUDGET PROPANE	258,69 \$
202400491	2024-12-02	Dunton Rainville	230,23 \$
202400492	2024-12-02	HAMSTER	51,74 \$
202400493	2024-12-02	TECHNOLOGIES BIONEST INC.	429,29 \$
202400494 à 202400495		Payables janvier 2025	
202400496	2024-12-02	Portes de Garage RSM	320,78 \$
202400497 à 202400505		Payables janvier 2025	
202400506	2024-12-02	Pavages MCM Inc.	63 242,16 \$
202400507	2024-12-02	Groupe Sécurité Alarma	801,89 \$
202400508 à 202400511		Payables janvier 2025	
202400512	2024-12-02	Ricoh Canada	447,75 \$
		New York Asso. Of Fire Chiefs (HFS) - 45\$ USD	65,02 \$
		Paie des employés	14 561,02 \$
			183 833,20 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 184 062.23 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2024-12-190 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 339 RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA PROCÉDURE AUX SÉANCES RÉGULIÈRES, EXTRAORDINAIRES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement a cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné a la séance du 4 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.339.

2024-12-191 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 320-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.320 DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement no.320, no.320-1, était en place pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, obligeant toute municipalité a prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette période est échu depuis le 25 juin 2024 et que la municipalité doit modifier son règlement de gestion contractuelle en y ajoutant le même texte de modification;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Daigle,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.320-3.

AVIS DE MOTION, PROJET NO. 330-2, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.330 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ANNÉE FISCALE 2025

Le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à la prochaine séance du 18 décembre 2024, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.330 -2 pour adopter les taux de la taxation foncière ainsi que celui pour la gestion des matières résiduelles.

2024-12-192 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE PAR LA TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, L'EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. La directrice générale greffière-trésorière confirme que les formulaires seront transférés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-12-193 VENTE DU LOT 6 626 041 TERRAIN VACANT RUE INDUSTRIELLE-PETCH

CONSIDÉRANT QU'un d'acte de vente a été signé entre la municipalité et l'entreprise 9516-9702 QUÉBEC Inc, le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre 6 626 041, d'une dimension de 119 996 pieds carrés (11 148 mètres carrés), est vendu pour un montant de 390 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de vente, consulté préalablement par tous les membres du conseil, énumère les conditions de chacune des parties;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,

ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

D'APPROUVER la vente du lot 6 626 041, pour un montant de 390 000\$, et que la directrice générale publié un avis public décrivant le bien vendu, le prix et l'identité de l'acquéreur (Code municipal art.601.1),

2024-12-194 EMBAUCHE : DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière en poste depuis 2018, à l'emploi de la municipalité depuis septembre 2010, prendra sa retraite le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs publications, par le biais d'organismes municipaux, ont affiché l'offre d'emploi, la description du poste ainsi que les compétences et qualités recherchées;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Vincent, possède les compétences dans le milieu municipal, une expérience de plusieurs années et détient les qualités et les formations requises pour occuper le poste de directrice générale greffière-trésorière;

POUR CES RAISONS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire par intérim n'ayant pas voté,

DE NOMMER Mme Mylène Vincent au poste de directrice générale greffière-trésorière, poste qu'elle occupera à partir du mois de janvier 2025.

2024-12-195 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2025**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h**, au 505 rue frontière a Hemmingford.

- | | |
|---------------|--------------|
| - 13 janvier | - 3 février |
| - 3 mars | - 7 avril |
| - 5 mai | - 2 juin |
| - 7 juillet | - 4 août |
| - 8 septembre | - 6 octobre |
| - 17 novembre | - 8 décembre |

QU 'un avis public du présent calendrier soit publié.

2024-12-196 TRANSFERT DU FONDS RÉSERVÉ DE LA VOIRIE POUR TRAVAUX CHEMINS QUEST ET HEENEY

CONSIDÉRANT l'annonce faite pour le programme TECQ confirmant la contribution gouvernementale de 963 261\$ et la volonté du conseil de répartir cette subvention sur les 5 années du programme, il est convenu de réduire l'utilisation de l'excédent affecté voirie de 192 650\$, montant provenant de la TECQ 2024-2028 pour financer en parti le resurfaçage sur les chemins Quest et Heeney;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron
APPUYÉ par la conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le transfert de 458 350.20\$ du fonds réservé de la voirie.

2024-12-197 TRANSFERT DU FONDS RÉSERVÉ D'ÉLECTION POUR ÉLECTION PARTIELLE 2 JUIN 2024

CONDIDÉRANT QUUN montant de 12 287,26\$ du fond réservé à une élection a servi au financement de l'élection partielle du 2 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseiller Réal Daigle,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le transfert de 12 287.12\$ du fonds réservé à une élection.

2024-12-198 ACCÈS GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS DU CANTON DE HEMMINGFORD AU PARC RÉGIONAL SAINT-BERNARD DE-LACOLLE

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie, pour les familles et les personnes vivant seules de tous les groupes d'âge, pour la participation à des activités sportives devient difficile à payer;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional à Saint-Bernard -de-Lacolle est un excellent endroit aménagé en pleine nature, pour pratiquer des sports d'hiver, tel que la raquette, le ski de fond, la glissade sur tube, le patin, et durant les autres saisons, la randonnée et le disque-golf;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle offre à la municipalité un accès gratuit à tous les citoyens pour la saison 2024-2025 au coût de 10\$ par habitant, le montant total est de 20,220\$;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 le nombre d'entrée est de 323 et pour la saison du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024 le nombre d'entrées est de 272;

CONSIDÉRANT QUE la location des équipements sera à la charge de l'utilisateur au prix régulier et que seuls les tubes du Parc sont autorisés pour la glissade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle un montant de 20 220\$, dans le cadre du projet de gratuité pour saison 2024-2025 aux

résidents du Canton de Hemmingford et l'autorisation de financer cette dépense par le surplus non affecté.

2024-12-199 DON 2024, FONDS D'URGENCE ET PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le fonds pour les paniers de Noël, géré par le "Hemmingford Christmas Basket and Emergency Fund", un comité à but non lucratif, organise la distribution de chèques cadeaux pour des achats locaux aux familles dans le besoin en cette période de festivités ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER un don de 2 000 \$ afin de soutenir le comité des paniers de Noël et fonds d'urgences, montant financé par le budget de 2024 pour les dons.

2024-12-200 DINER DE NOËL-PERSONNE ÂGÉE PAR LE SERVICE ACTION BÉNÉVOLE " AU COEUR DU JARDIN"

CONSIDÉRANT QUE le Service Action bénévole " Au cœur du jardin" organise encore cette année, un dîner de Noël prévu le 18 décembre prochain, pour personnes âgées dans notre communauté ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Réal Daigle, APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER un don de 300 \$ afin de soutenir cet événement annuel, point culminant de la saison des fêtes et occasion spéciale pour les résidents âgés de la communauté. Ce montant de don prévu et financé par le budget de 2024 pour les dons.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

POINT DIVERS

2024-12-201 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Réal Daigle, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Huntingdon Mme Carole Mallette à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

CORRESPONDANCE :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-12-202 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h25

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront assumés par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2024-12-189
2024-12-193
2024-12-196
2024-12-197
2024-12-198
2024-12-199
2024-12-200

PROJET